

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

---

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Retiré

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS372

présenté par

Mme Chapelier, Mme Firmin Le Bodo et M. Christophe

à l'amendement n° AS|311 de Mme Rixain

-----

### ARTICLE 7

Après le dixième alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« Les agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8112-1 constatent les résultats obtenus et les mesures réalisées pour atteindre les objectifs précisés au présent article. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à confier aux agents de contrôle de l'inspection du travail la mission de constater les résultats obtenus et les mesures réalisées pour atteindre les objectifs d'égalité femmes-hommes de l'entreprise.